

- COMMUNIQUE CONJOINT -

Sur invitation de Son Excellence le Général Moussa TRAORE, Secrétaire de l'Union Démocratique du Peuple Malien, Président de la République du Mali, Son Excellence le Colonel Seyni KOUNTCHE, Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat de la République du Niger a effectué du 22 au 26 Février 1981 une visite officielle au Mali, en compagnie de Madame KOUNTCHE et d'une importante délégation, composée de membres de son Gouvernement et de Hautes Personnalités.

Durant son séjour au Mali, S.E. le Colonel Seyni KOUNTCHE et la Délégation Nigérienne qui l'accompagne ont pris contact avec le peuple malien, qui partout, leur a réservé un accueil enthousiaste et fraternel.

La Délégation a visité successivement :

- La SONATAM à Bamako
- La Station des Pompes Solaires à Diré
- La Ville de Tombouctou
- La COMATEX à Ségou
- L'Office du Niger (Pont Barrage de Markala)

et a pu se rendre compte des réalités maliennes. Elle a apprécié les nombreuses réalisations accomplies par le Peuple, l'Union Démocratique du Peuple Malien et le Gouvernement de la République du Mali.

Pendant son séjour, le Président de la République du Niger entouré des personnalités qui l'accompagnent, a eu une séance de travail avec le Président de la République du Mali, les Hautes autorités Maliennes.

Au cours de ces entretiens qui se sont déroulés dans une atmosphère de grande cordialité et de totale franchise, les deux Chefs d'Etat ont procédé à un échange de vues sur les questions intéressant les deux Etats ainsi que sur la situation en Afrique et dans le monde.

Assistaient à ces entretiens :

du côté nigérien :

- Général Henri DUPUIS YACOUBA, Grand Chancelier,
- Chef de Bataillon Amadou Seyni MAIGA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,
- Monsieur Daouda DIALLO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- Monsieur Mahamadou HALILOU, Ministre de l'Information;
- Monsieur Abdou Mallam MOUSSA, Ministre des Postes et des Télécommunications,
- Monsieur Gourouza MAGAGI, Ambassadeur du Niger,
- Monsieur Jean POISSON, Directeur de Cabinet du PCMS,
- Monsieur Sani BAKO, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Du côté malien :

- M.- N'Fagnanama KONE, Ministre de l'Agriculture
- Me Alioune Blondin BEYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale,
- M.- Mohamed Ahmed Ag HAMANI, Ministre du Plan,
- Mme GAKOU, Ministre de l'Information et des Télécommunications
- M.- Drissa KEITA, Ministre des Finances et du Commerce,
Lieutenant-Colonel Sory Ibrahima SYLLA, Ministre de l'Intérieur,
- M.- Noumou DIAKITE, Ambassadeur du Mali au Niger,
- M.- Tidiani GUISSSE, Conseiller Technique à la Présidence.

Les deux Parties sont convenues de renforcer davantage leur coopération dans tous les domaines, notamment dans les domaines économique, social, scientifique et culturel. A cet effet, les deux Parties se félicitent des conclusions de la deuxième session de la Grande Commission Mixte Nigéro-Malienne réunie à Bamako du 19 au 25 Février 1981.

Faisant un large tour d'horizon de la situation économique internationale, les deux Parties ont constaté leur identité de vue sur la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable répondant aux aspirations légitimes des peuples du Tiers-Monde.

Les deux Parties ont souligné l'importance qu'elles accordent à la coopération Sud-Sud. A cet effet, elles ont exprimé leur soutien à la Charte Economique de l'OUA qui recommande ardemment la complémentarité et la concertation économiques entre les Etats Africains en vue de la libération économique du continent. Elles se sont engagées à développer au maximum une coopération dynamique et multiforme au sein de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation des Etats Sahariens (OES), du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse (CILSS) et du Liptako-Gourma.

L'examen minutieux des grands problèmes internationaux a conduit les deux Parties à exprimer leur inquiétude devant l'évolution actuelle de la situation internationale et les dangers qui menacent la paix en Afrique et dans le reste du monde.

Les deux Parties ont réitéré leur fidélité aux principes fondamentaux de la Charte de l'ONU, de l'OUA, du Mouvement des Pays Non-Alignés et de la Conférence Islamique, et plus particulièrement ceux relatifs à la détente et au désarmement, à l'instauration d'un nouvel ordre international et à l'élimination du colonialisme, du racisme et du sionisme.

../..

Elles soulignent l'importance pour la stabilité de notre continent du respect par tous les pays concernés du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du règlement pacifique des différends, du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chaque Etat, et ce conformément aux dispositions pertinentes de la Charte de l'OUA et de la Déclaration Politique de l'O.E.S. adoptée à Bamako.

Concernant plus particulièrement la situation qui prévaut au Tchad et au Sahara Occidental les deux Chefs d'Etat ont exprimé en même temps que leur préoccupation, l'espoir de voir cette situation évoluer rapidement vers une solution juste et équitable garantissant la paix et la stabilité dans la sous-région.

S'agissant de la question Namibienne, les deux Parties ont condamné les manoeuvres dilatoires et désespérées du Gouvernement raciste de Prétoria tendant à perpétrer son occupation illégitime sur le territoire namibien. Elles ont décidé d'intensifier leur soutien à la juste lutte que mène la SWAPO pour recouvrer l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Namibie.

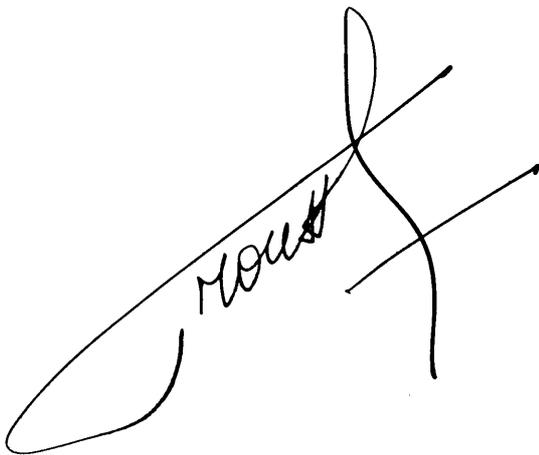
Les deux Parties ont également condamné le système inhumain de l'Apartheid en Afrique du Sud et ont renouvelé leur appui ferme et inconditionnel aux mouvements nationalistes luttant pour la libération et l'émancipation du peuple azanien.

../..

S'agissant du Moyen-Orient, les deux Parties se sont déclarées convaincues de la nécessité d'une paix juste, globale et durable reposant sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, de la ville de Jerusalem et sur la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du Peuple Palestinien dont l'OLP est l'unique et légitime représentant.

Le Président Seyni KOUNTCHE a, au nom de la délégation Nigérienne et en son nom propre, exprimé ses très sincères remerciements à S.E. le Général Moussa TRAORE, au Peuple et au Gouvernement du Mali pour l'accueil chaleureux et fraternel qui lui a été réservé tout le long de son séjour en République du Mali.

Fait à Bamako, le 26 Février 1981



GENERAL MOUSSA TRAORE
SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE
DU PEUPLE MALIEN, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DU MALI.-



COLONEL SEYNI KOUNTCHE
PRESIDENT DU CONSEIL MILITAIRE
SUPREME, CHEF DE L'ETAT DE LA
REPUBLIQUE DU NIGER.-